

SEANCES N° 5,6

Thèmes abordés :

L'inventaire
Le principe de prudence
Les amortissements
Les dépréciations
Les provisions
Les cessions

Cours à étudier :

- Baetche A, Föll C, *Rappels de cours de comptabilité générale, Archétypes 82, Cours 2021-2022*

Chapitres en lien avec :

Le journal, le grand livre, la balance
Les modalités de règlement
Les effets de commerce
La taxe sur la valeur ajoutée : T.V.A
Les actifs (immobilisations, stocks) et les charges
Le journal, le grand livre, la balance
Les rabais, remises, ristournes
Les titres de participation et les valeurs mobilières de placement

-Baetche A, Cloet H, Morvan C, 2021-2022, QCM/ Exercices de comptabilité générale, Archetype 82

La lecture approfondie des chapitres susmentionnés permet de réaliser le cas qui suit. Aussi, aucune invocation d'un éventuel décalage entre l'avancement du cours magistral et celui des TD ne peut justifier un travail non fait.

Lexique : Revoir les définitions précédentes

Nouvelles définitions : Amortissement, provision, dépréciation, affacturage, analyse financière, B.A.L.O, B.O.D.A.C, brevet, budget, centre de gestion agréé, cessation de paiements, change, contrôle des changes, clause pénale, comptabilité analytique, comptabilité nationale, compte de dépôt, compte de chèque, concession de service public, concordat, coopérative, coût d'opportunité, démarque, enregistrement, entrepreneur, établissement, évasion fiscale, forfaitaire, frais généraux, groupement d'intérêt économique, inventaire, levier (effet de), personne morale, plus et moins-values, PDG, principes comptables, principe de prudence.

Les définitions non comprises nécessitent que vous demandiez des explications à votre chargé de TD. Sans question posée, les définitions sont jugées comprises et apprises. Elles peuvent donc faire l'objet d'une évaluation.

Questions :

1. Comment comptabilise-t-on une remise hors facture et une remise sur facture ? Répondez par des phrases et illustrez-les par un exemple.
2. Que prélève la banque lorsqu'une société remet des traites à l'escompte ? Pourquoi ?
3. Sur quoi portent les amortissements ?
4. Sur quoi portent les dépréciations ?
5. Sur quoi portent les provisions ?
6. Dans quel cas comptabilise-t-on une dépréciation des comptes des clients douteux ? Et dans quel cas comptabilise-t-on une perte pour créances irrécouvrables ?
7. A quelle(s) classe(s) appartiennent les provisions ?
8. A quelle(s) classe(s) appartiennent les dépréciations ?
9. Dans quel(s) cas comptabilise-t-on une DADP-charges d'exploitation ? Des DADP-Charges financières ?
10. Quand l'amortissement linéaire débute-t-il ?

Les questions vous aident à réaliser les cas et vous préparent au partiel. (Elles représentent approximativement le quart de votre note finale.) Par ailleurs, vos réponses écrites ou orales les concernant peuvent donner lieu, à tout moment, à une évaluation. Toute évaluation est intégrée au contrôle continu.

CAS N°4

La société « Cabécou style d'antan »

La société « **Cabécou** » est une entreprise du secteur du bâtiment. Créée le 1^{er} janvier N, elle clôture ses comptes au 31 décembre.

PREMIERE PARTIE

Le directeur de « **Cabécou** » vient de vous nommer comptable de son entreprise. Désirant compléter son information sur le sujet, il vous demande de lui présenter une fiche technique sur les concepts :

- d'amortissement
- de dépréciation
- de provision.

Vous définirez ces concepts et vous en indiquerez les principes d'enregistrement comptable. Vous donnerez également les points communs et les différences entre ces concepts.

DEUXIEME PARTIE

La balance de l'entreprise au 31 décembre N figure en annexe.
Comment s'appelle cette balance ? Précisez ses règles d'établissement.

Premier dossier

Sachant que :

- par mesure de simplification, la société pratique uniquement l'amortissement linéaire
- Les frais d'établissement s'amortissent sur 5 ans.
- Les constructions ont été acquises (**et mises en service**) le **1^{er} janvier N** et s'amortissent sur 20 ans.
- Les immobilisations techniques acquises le 15 juin N, **mises en service le 1^{er} juillet N** s'amortissent sur 4 ans.
- La rubrique "Matériel de transport" correspond à un camion acheté (**et mis en service**) le **1^{er} mars N**, amortissable au taux de 20%.

- Les autres immobilisations ont été acquises (et mises en service) le 1^{er} janvier N et sont amortissables sur 5 ans.

Travail à faire :

- Etablir les tableaux d'amortissement des immobilisations amortissables.
- Enregistrer au journal les écritures des amortissements au 31 décembre N.

Deuxième dossier

1) La société vous communique les informations suivantes relatives aux titres immobilisés

Titres	Quantité	Date d'acquisition	Prix d'acquisition	Cours moyen décembre
Rustique	20	03/02/N	12	10
Tendance	30	07/04/N	40	43
Autrefois	20	16/07/N	18	18,5
Autrefois	40	10/08/N	19	18,5

2) Le détail des créances posant problème est le suivant :

- en l'état actuel de nos informations, on pense que le client Letocart qui nous doit 2 400 euros ne pourra nous régler que 80% de sa dette.
- Il faut déprécier 30% de la créance du client Malapry qui présente un solde débiteur de 1 200 euros.
- Le client Saligaut au solde débiteur de 1 800 euros conteste une partie de sa dette. Un procès est en cours. Il semble que 60% de la dette de Saligaut resteront impayés.
- Le client Vacherie qui doit 1 200 euros est totalement insolvable.

3) D'importants travaux d'un montant de 8 000 euros H.T. (TVA 20%) auront lieu dans deux ans ; la société désire répartir la charge en parts égales sur les exercices N et N+1.

4) Le cours des valeurs mobilières de placement au 31 décembre N correspond au cours du jour d'acquisition.

Travail à faire

- Passer les écritures relatives à ces informations au journal.

TROISIEME PARTIE

Le premier novembre N, la société règle par chèque l'acquisition d'une machine outil d'occasion à l'entreprise **Chamarrée** (l'amortissement est alors obligatoirement linéaire sur 5 ans) pour un montant de 1 500 euros H.T. (TVA 20%).

Cette machine a été achetée 3 000 euros H.T. (TVA 20%) et elle est amortie à la date de cession pour 1 000 euros.

Le 7 avril N+1, la société cède pour un montant de 400 euros, la totalité des valeurs mobilières de placement. Règlement par chèque.

Travail à faire

- Passer les écritures relatives à l'achat/ vente de la machine au journal de la société **Cabécou** et au journal de la société **Chamarrée**.
- Enregistrer la cession des VMP. Le comptable passerait-il la même écriture s'il s'agissait de titres immobilisés ?
- Calculer le résultat de chacune des ventes.